

Pour des raisons diverses (décès en France au cours d'un voyage ; souhait d'être inhumé en terre natale ...) il nous est régulièrement demandé de procéder au rapatriement à l'étranger du corps d'une personne décédée. Nous intervenons donc régulièrement pour rapatrier un corps vers le pays de votre choix (Algérie, Maroc, Turquie, Portugal.....), et de réceptionner le corps des personnes décédées à l'étranger.

LES DÉMARCHES

Nous nous chargeons de l'ensemble des démarches nécessaires au rapatriement du défunt. Il s'agit d'être en conformité avec les législations des pays de départ (France) et d'arrivée du corps ainsi qu'avec les règles de droit international. C'est une partie essentielle de notre travail car elle conditionne le bon déroulement du rapatriement du défunt.

LE CERCUEIL « HERMÉTIQUE »

Lors d'un transport à l'étranger, le cercueil doit être équipé d'une « enveloppe hermétique », c'est à dire un cercueil en métal, fermé hermétiquement par un soudage à froid. Cette enveloppe hermétique est placée à l'intérieur du cercueil en bois, dissimulé par le capiton (tissu qui tapisse l'intérieur du cercueil). On parle de « cercueil zingué », mais ce cercueil en métal est fait d'aluminium très fin.

Avant la fermeture du cercueil, l'enveloppe hermétique est invisible car dissimulée sous le capiton. Au moment de la fermeture, on place d'abord le couvercle en métal.

Après la fermeture du cercueil, si les proches souhaitent avoir la possibilité de voir le défunt à l'intérieur de son cercueil, ce dernier a été équipé d'une "fenêtre". L'enveloppe hermétique en métal est dotée d'une partie transparente en plexiglas, et le cercueil en bois est équipé d'un volet que l'on peut ouvrir ou fermer. Cette fenêtre a été aménagé seulement au niveau du visage du défunt.

Tous les modèles de cercueils d'une épaisseur supérieure à 22 mm peuvent voyager par avion, quelque soit l'essence du bois. En revanche, les « fenêtres » ne sont aménagées que sur certains modèles.

LA CÉRÉMONIE EN FRANCE

Un temps de recueillement est toujours aménagé avant la fermeture du cercueil et le départ vers l'aéroport. Il a lieu le plus souvent sur le lieu de mise en bière (chambre funéraire ou chambre).

Nous pouvons également organiser une toilette rituelle et un temps de prière si vous nous le demandez.

Le fait de rapatrier un défunt à l'étranger n'empêche pas le déroulement d'une cérémonie civile ou religieuse dans un lieu extérieur à la chambre funéraire.

LE TRANSPORT : AIR OU TERRE

Pour un rapatriement vers une destination lointaine, le transport du cercueil se fait en avion. En revanche, pour une destination en Europe, nous étudions également la possibilité d'un transport par la route.

Le mode de transport a un impact sur le coût, mais également sur le temps nécessaire.

L'avion paraît être le moins cher et le plus rapide, mais ce n'est pas toujours vrai.

Lorsque le transport est organisé par avion, le cercueil est emporté jusqu'à l'aéroport la veille de son départ en avion. Ce délai est nécessaire à l'obtention des dernières autorisations et du passage des contrôles douaniers.

A l'arrivée, nous pouvons contacter une entreprise locale de pompes funèbres pour prendre le relais pour transporter le cercueil de l'aéroport jusqu'à la destination finale, cela entraîne un coût supplémentaire. Les compositions florales, même artificielles, ne peuvent pas partir avec le cercueil.

Par la route, le corbillard part du lieu de mise en bière et de fermeture de cercueil pour arriver jusqu'à la destination souhaitée (ville, village, ...). A l'arrivée, l'entreprise locale de pompes funèbres qui réceptionne le cercueil n'a pas de longue distance à parcourir. Les fleurs peuvent également être emportées jusqu'au lieu d'arrivée.